TABLETTE POUR RÉ ÉQUIPEMENT

FUSO FRANCE
7 rue Adam
66000 PERPIGNAN
contact@fusofrance.org
www.fusofrance.fr
N° SIRET : 80470087000012

DEVIS N° I-22-03-39 (PROVISOIRE)

Le vendredi 18 mars 2022

Référence	Désignation	Quantité	Montant TTC
TABLETTE	MOBILE PAD TACTILE 1262/12,3''	1,00	836,00 €
	TACTILE 12.3'', Windows 10, Intel Core i7-8500Y, 8 Go RAM, 512 Go SSD, Micro SD, 2USB, USBC, Caméra (arrière 5MP, avant 2MP). Poids 800g		
ACCESOIRES	Housse de protection	1,00	118,00 €
	Housse de protection sur mesure Mobilis Activ Custom (produit 100% Made In France et garantis 2 ans- norme MIL-STD et IK08)		
	Clavier amovible	1,00	46,00 €
	Stylet actif	1,00	22,00 €
	Protection en verre trempé	1,00	10,00 €
INSTALLATION	LOGICIELS ET SERVICES	1,00	225,00 €
	- Office Pro plus 2019, licence mono-poste définitive - Paramétrages, configuration et mise à jour de l'ordinateur - Pack logiciels pré-installés : GEOGEBRA, SCRATCH 2, TEAM VIEWER, RAPIDE TYPING, TUX TYPING, X MIND, OFFICE LENS (application pour scanner depuis l'ordinateur), etc. - Logiciel Myfuso avec le mode évaluation - Création d'un compte Cloud pour la sauvegarde quotidienne des données - Création d'une adresse mail de type prenom.nom@fusofrance.org - Prêt d'un ordinateur par l'association, en cas de panne ou de casse pendant le temps de la réparation (service réservé aux adhérents à jour avec leur cotisation, condition sur notre site internet) - Devis valable 1 mois - Expédition		
FORMATION	Séance en distanciel	2,00	68,00 €
	2 séances de 50 minutes de e-cours pour bien prendre en main son cartable numérique. Formation assurée par des formateurs agrée Fuso Ac@démie		
ADHÉSION	ADHÉSION ANNUELLE (juillet à juin à l'année suivante)	1,00	50,00 €
	- adhésion comprise pour l'année en cours (1 juillet - 30 juin). Services ouverts aux adhérents : prêt d'un ordinateur en cas de panne le temps de la réparation ou du remplacement (max 3 mois) et accès à notre hot line 7/7		

TVA non applicable art 293B de CGI CLAUSE DE RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ : Conformément à la loi 80.335 du 12 mai 1980, nous réservons la propriété des produits et marchandises, objets des présents débits, jusqu'au paiement de l'intégralité du prix et de ses accessoires. En cas de non paiement total ou partiel du prix de l'échéance pour quelque cause que ce soit, de convention expresse, nous nous réservons la faculté, sans formalités, de reprendre matériellement possession de ces produits ou marchandises à vos frais, risques et périls.
Pénalité de retard : 3 fois le taux d'intérêt légal après date échéance. Escompte pour règlement anticipé : 0% (sauf condition particulière définie dans les conditions de règlement)e montant de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement prévue en douzième alinéa de l'article L441-6 est fixé à 40 Euros en matière commerciale .Garantie 2 ans constructeur à partir de la date de facturation. Seul le constructeur est en capacité de la faire appliquer. L'association n'est qu'un intermédiaire entre les familles et le constructeur.
Fait avec Henrri, logiciel de facturation agréé. CONFORME SÉCURISÉ

Conditions de paiement :
• 100,00 % soit 1 375,00 € : Paiement comptant.

Total HT	**1 375,00 €**
TVA (0 %)	**0,00 €**
Total TTC	**1 375,00 €**

TVA non applicable art 293B de CGI CLAUSE DE RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ : Conformément à la loi 80.335 du 12 mai 1980, nous réservons la propriété des produits et marchandises, objets des présents débits, jusqu'au paiement de l'intégralité du prix et de ses accessoires. En cas de non paiement total ou partiel du prix de l'échéance pour quelque cause que ce soit, de convention expresse, nous nous réservons la faculté, sans formalités, de reprendre matériellement possession de ces produits ou marchandises à vos frais, risques et périls.
Pénalité de retard : 3 fois le taux d'intérêt légal après date échéance. Escompte pour règlement anticipé : 0% (sauf condition particulière définie dans les conditions de règlement)e montant de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement prévue en douzième alinéa de l'article L441-6 est fixé à 40 Euros en matière commerciale .Garantie 2 ans constructeur à partir de la date de facturation. Seul le constructeur est en capacité de la faire appliquer. L'association n'est qu'un intermédiaire entre les familles et le constructeur.
Fait avec Henrri, logiciel de facturation agréé. CONFORME SÉCURISÉ